

Fonds de solidarité

En cas de difficulté financière pour la participation à une activité, tout membre peut demander confidentiellement l'aide du Fonds de solidarité. Le montant de la participation financière est convenu avec le conseil d'administration ou l'un de ses membres.

Pour permettre ce soutien aux membres, le fonds a besoin d'être approvisionné.

Tout don sera le bienvenu et nous vous en remercions déjà.

Merci de le verser indépendamment de la cotisation sur notre compte bancaire (**IBAN = BE85 0682 1131 2406 ; BIC = GKCCBEBB**), avec en **communication la mention « Fonds de solidarité »**.